



06/02/2017



0000122966

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

*La Ministre**Paris, le 12 FEV. 2017*

Madame la Contrôleure générale,

Vous m'avez transmis le rapport de la seconde visite que vous avez effectuée du 1er au 5 juin 2015 au centre de détention de Châteaudun (Eure-et-Loir). Vous souhaitez recueillir mes observations sur certaines conclusions de ce rapport relatives à la prise en charge sanitaire des personnes détenues dans cet établissement.

Votre rapport souligne les aspects positifs de cette prise en charge et notamment, l'adaptation de l'accès aux soins grâce à l'existence de plages horaires permettant des consultations sans rendez-vous à l'unité sanitaire. Toutefois, vous attirez mon attention sur la nécessité, d'une part, de mettre en place une consultation d'ophtalmologie ainsi que des soins de kinésithérapie, et d'autre part, de développer la prévention et l'éducation à la santé.

Le centre hospitalier de Châteaudun, établissement de rattachement de l'unité sanitaire du centre de détention, est pleinement conscient des difficultés rencontrées pour pourvoir les postes d'ophtalmologiste et de kinésithérapeute, alors même que ces postes sont budgétés. Afin de permettre l'accès à ces prises en charge, des démarches sont actuellement en cours auprès du centre hospitalier de Chartres, avec le soutien de l'agence régionale de santé (ARS) Centre-Val de Loire, pour favoriser l'intervention de personnels de cet établissement à l'unité sanitaire.

Par ailleurs, dans le cadre du développement de la télémédecine, des financements spécifiques ont été accordés à l'établissement afin d'améliorer la prise en charge sanitaire des personnes détenues. Un bilan des réalisations déjà menées et des besoins des professionnels susceptibles d'intervenir au centre de détention est prévu prochainement, afin de favoriser le développement des prises en charge en ophtalmologie et en matière de soins dentaires.

En ce qui concerne la promotion de la santé, l'ARS a demandé au centre hospitalier d'adapter les orientations stratégiques du plan régional de prévention aux personnes détenues. Dans cette perspective, un comité de pilotage a été mis en place et des actions vont être développées en matière de dépistage organisé et de prévention en santé.

.../...

Madame Adeline HAZAN
Contrôleure générale des lieux de privation de liberté
16-18 quai de la Loire
B.P. 10301
75 921 PARIS cedex 19

L'ARS sera attentive et apportera son appui à la mise en œuvre effective des différentes actions résultant des observations de votre rapport. Des réunions de travail ont été programmées en ce sens.

Je vous prie d'agréer, Madame la Contrôleure générale, l'expression de ma sincère considération.

Bien cordialement,



Marisol TOURAINE